

CIRCULAIRE 107-22

Le 31 août 2022

**PORTAIL DES PARTICIPANTS DE LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION
LANCEMENT DU MODULE DE CYBERSÉCURITÉ**

La Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a le plaisir d'annoncer le lancement du nouveau module de cybersécurité sur le portail des participants (le « Portail »).

Ce module, disponible dès le 6 septembre 2022, permettra la transmission de l'information requise par le nouvel [article 3.113 \(Avis à la Division de la Réglementation en cas d'incident de cybersécurité\)](#) des Règles de la Bourse dans un environnement sécurisé.¹

Vous pouvez avoir accès au [Portail](#) via le site web de la Division.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du Portail, veuillez communiquer avec Nathalie Tessier, administratrice principale, plateformes technologiques, par téléphone au 514 787-6552 ou par courriel à nathalie.tessier@tmx.com.

Karen McMeekin
Vice-présidente et chef de la réglementation intérimaire
Division de la réglementation

¹ Bien que l'utilisation du module de cybersécurité est fortement recommandée, la Division va tout de même permettre aux Participants Agréés de transmettre l'information requise par l'entremise de l'adresse courriel générale de la Division: info.mxr@tmx.com.